

AR PREFECTURE

006-210601597-20170405-15_05_04_2017-DE
Reçu le 11/04/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017 À 18H00

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

- Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration :

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN
Madame Patricia DEGUS donne procuration à Madame

Absent excusé :

Monsieur Jean-Paul GEAY

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**15/ OBJET : STATIONNEMENT SUR VOIRIE – CARTE
D'ABONNEMENT HEBDOMADAIRE -MODIFICATION DES TARIFS**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Adjoint au Maire

Par arrêté municipal en date du 11 décembre 2014, suite à une délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2014, le tarif de la carte d'abonnement hebdomadaire pour le stationnement sur voirie, du lundi au dimanche, était fixé à la somme de 15 €.

Cela représente 2,50 € pour une journée de stationnement de 10h, soit 0,25€ de l'heure.

AR PREFECTURE

006-210601597-20170405-15_05_04_2017-DE
Reçu le 11/04/2017

Pour information le tarif réel pour une heure de paiement à l'horodateur est de 1,10 €.

Il leur propose de fixer un nouveau tarif à 25€ pour la carte d'abonnement hebdomadaire. Cela représentera 4,16 € pour une journée de stationnement de 10h, soit 0,41€ de l'heure.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives